

Valoriser

les adjoints à l'enseignement dans nos écoles



VITE!
UN FINANCEMENT
SCOLAIRE JUSTE

La formule de financement défavorise l'éducation spéciale

Les carences de la formule ontarienne de financement des services de soutien en éducation signifient que les Conseils scolaires ne disposent pas de ressources financières suffisantes pour offrir des programmes d'éducation spéciale de qualité.

Ces lacunes dans le financement contribuent à perpétuer le modèle qui défavorise les élèves ayant des besoins spéciaux et les adjoints à l'enseignement de nos écoles. Cette situation dure depuis 1998, soit depuis que la formule provinciale de financement de l'éducation a été mise en place.

Le manque de ressources et de politiques de soutien font en sorte que les adjoints à l'enseignement sont exposés à des risques accrus.

Le travail d'adjoint à l'enseignement se fait auprès des enfants ayant des besoins spéciaux et c'est ce pourquoi ils ont été formés. Mais la formule inadéquate de financement fait en sorte que les adjoints à l'enseignement sont exposés à des situations comme :

- Des dangers à la santé et la sécurité sur une base continue.
- Des blessures au dos provoquées par l'obligation de soulever des élèves à mobilité réduite très lourds.
- Des actes de violence physique et verbale répétés de la part d'élèves qui souffrent de handicaps physiques sévères et d'importants problèmes de comportement. Certains de ces enfants crient, frappent, mordent et donnent des coups de pied à leurs adjoints à l'enseignement qui doivent parfois être hospitalisés suite à ces agressions.

LE MANQUE DE RESSOURCES ET DE SOUTIEN FAIT EN SORTE QU'IL EST DIFFICILE DE RÉPONDRE AUX BESOINS DES ÉLÈVES AYANT DES BESOINS SPÉCIAUX TOUT EN PROTÉGEANT EFFICACEMENT LES ADJOINTS À L'ENSEIGNEMENT.

Le gouvernement McGuinty a laissé tomber les étudiants ayant des besoins spéciaux et les adjoints à l'enseignement.

L'amélioration des programmes d'éducation spéciale et de la sécurité des adjoints à l'enseignement exige une volonté

Fièrement dévoués à la réussite des élèves ayant des besoins spéciaux



politique et une véritable collaboration entre les ministères de l'Éducation et du Travail.

Mais jusqu'à maintenant, le gouvernement n'a pas réussi :

- À mettre en place des politiques provinciales sur la violence exercée contre le personnel de soutien du secteur de l'éducation spéciale.
- À imposer des normes en matière de formation et d'équipements de sécurité afin d'améliorer la santé et sécurité.
- À financer adéquatement les programmes d'éducation spéciale.

L'insuffisance de financement nuit aux adjoints à l'enseignement et aux élèves ayant des besoins spéciaux

Dans les crédits annoncés au printemps de 2006, on a réduit ou éliminé des subventions à l'éducation qui étaient utilisées par les conseils scolaires pour défrayer les coûts des services assurés par les adjoints à l'enseignement. De plus en plus, on impose aux adjoints à l'enseignement des charges de travail supplémentaires afin de compenser pour le manque de financement provincial. En conséquence, les conditions de travail des adjoints à l'enseignement se sont détériorées, la charge de travail s'est accrue, tout comme les risques de blessure et d'épuisement professionnel.



L'insuffisance de financement a signifié :

- Une diminution du temps que les adjoints à l'enseignement peuvent consacrer aux élèves ayant des besoins spéciaux. Les heures de travail sont passées de 7 h à 6 h 30, à 6 h et même moins dans certains conseils scolaires. Ces diminutions ont été à l'origine de charges de travail intenable pour les adjoints à l'enseignement. Ils doivent se battre pour mener à bien toutes leurs tâches à l'intérieur d'une journée de travail raccourcie.
- Un manque de travailleurs. Des centaines d'adjoints à l'enseignement et de travailleurs de soutien à l'éducation spéciale ont perdu leur emploi. Parce que la formule de financement ne leur permet pas de consacrer des ressources suffisantes aux services de soutien et parce que l'Ontario a adopté une loi sur l'équilibre budgétaire, les conseils scolaires ont ciblé l'éducation spéciale comme secteur où faire des compressions pour atteindre l'équilibre budgétaire. Ces mesures ont pour conséquence un nouvel accroissement de la charge de travail des adjoints à l'enseignement qui ont conservé leur poste.

Les compressions cachées à l'éducation spéciale

Depuis l'an dernier, alors que la province, la Fédération des enseignants et les conseils scolaires ont conclu une entente sur l'accroissement du temps de préparation pour les enseignants, les adjoints à l'enseignement et les autres membres du personnel de soutien doivent effectuer de plus en plus de supervision de classes – un travail qui revenait aux enseignants.

Dans certains conseils, les adjoints à l'enseignement effectuent plus de 400 minutes par semaine de supervision, soit une journée complète par semaine.

Lorsque les adjoints à l'enseignement doivent faire de la supervision, c'est l'équivalent de compressions cachées à l'éducation spéciale, parce que tout ce temps n'est pas consacré aux élèves ayant des besoins spéciaux.

LE PROBLÈME EST QUE LA PROVINCE N'A PAS AUGMENTÉ LE FINANCEMENT DES CONSEILS SCOLAIRES EN COMPENSATION DE LA NOUVELLE ENTENTE CONCLUE AVEC LES ENSEIGNANTS.

Tenir compte des véritables coûts de l'éducation spéciale dans la formule de financement, pas d'une infime portion des ces coûts.

Il est temps que les libéraux ontariens reconnaissent le rôle essentiel joué par les adjoints à l'enseignement dans notre système scolaire et qu'il modifie la formule de financement de façon à ce que les services en éducation spéciale soient adéquatement financés

Plus de 20 000 adjoints à l'enseignement sont à l'emploi des conseils scolaires dans l'ensemble de la province. Pourtant, la formule de financement ne parle que des adjoints à l'enseignement qui travaillent dans le secteur de la maternelle, mais il n'en reste que très peu dans l'ensemble de la province.

Le gouvernement ontarien doit faire la démonstration de son engagement envers les enfants ayant des besoins spéciaux en valorisant les responsabilités et le travail des adjoints à l'enseignement par le biais de l'adoption des mesures d'amélioration des conditions de travail suivantes :

- Révision de la formule de financement de façon à y inclure des cibles réalistes en matière de salaire, d'heures de travail et de développement professionnel pour les adjoints à l'enseignement. Cette augmentation du financement devrait permettre aux conseils scolaires d'assurer des journées de travail de sept heures à tous les adjoints à l'enseignement.
- Mise en place de normes et de lignes directrices visant à assurer que les adjoints à l'enseignement travaillent véritablement pour les enfants ayant des besoins spéciaux.
- Un financement provincial suffisant pour assurer la formation et le développement professionnel sur une base continue, de façon à être en mesure de faire face aux exigences en matière d'éducation et à la violence qui peut survenir lorsque des élèves souffrant d'autisme et de problèmes de comportement graves fréquentent les institutions publiques d'enseignement.
- La mise en place de normes en matière de formation et d'équipements de sécurité.
- La modification de la Loi sur l'éducation de façon à y inclure une reconnaissance des rôles et responsabilités des adjoints à l'enseignement au sein de notre système scolaire.



VITE!
UN FINANCEMENT
SCOLAIRE JUSTE

sepb491/EW



Ontario School Board Workers
Coordinating Committee (OSBCC)

